

# LES ACTEURS ECONOMIQUES BRETONS ET LIGERIENS

## Communiqué de presse

Nantes, le mercredi 20 décembre 2017

**Aéroport du Grand Ouest : Représentant 300 000 entreprises, les acteurs économiques des Pays de la Loire et de Bretagne soutiennent plus que jamais le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes et appellent au respect du droit et de la démocratie.**

Alors que le président de la République doit se prononcer très prochainement sur le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes, les acteurs économiques des Pays de la Loire et de Bretagne réaffirment leur **soutien indéfectible à ce projet de plate-forme aéroportuaire pour le Grand Ouest.**

Chargé d'éclairer l'exécutif sur ce dossier, le rapport des médiateurs a fait montre d'inquiétantes insuffisances, les collectivités locales, réunies au sein du Syndicat mixte aéroportuaire (SMA), y relevant de graves lacunes, erreurs et omissions, débouchant sur des « **conclusions pour le moins orientées** ».

Ce rapport précise notamment que la procédure de réaménagement de Nantes-Atlantique durerait 2 ans alors qu'elle a pris plus de 15 ans pour le projet Notre-Dame-des-Landes !

Le même rapport survole également la question des coûts financiers liés à un réaménagement de Nantes-Atlantique, n'apportant par exemple aucune réponse sur la gestion de l'aéroport durant les neuf semaines de fermeture de la piste en cas de travaux.

**Nous, acteurs économiques des Pays de la Loire et de Bretagne, affirmons que nos territoires ne peuvent plus se passer de cette plate-forme aéroportuaire interrégionale.**

Dans une économie mondialisée, **empêcher l'Ouest de la France de se doter de cette infrastructure reviendrait à pénaliser les entreprises de ce territoire** éloigné du centre de gravité économique de l'Europe, en bridant leur capacité de développement.

Le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique s'impose comme une condition indispensable pour l'attractivité de notre territoire. **De nombreuses entreprises conditionnent aujourd'hui leurs implantations et leurs projets de développement à la mise en service d'une plate-forme aéroportuaire moderne et internationale**, adaptée à la croissance du trafic aérien des prochaines décennies.

L'espace libéré autour de l'aéroport de Nantes-Atlantique permettra à des filières industrielles d'avenir de s'implanter sur place autour d'Airbus, de l'IRT Jules-Verne et du Technocampus Océan avec la création de **5 000 emplois industriels et de 1 000 postes de chercheurs.**

La future plate-forme aéroportuaire revêt aussi un enjeu d'aménagement régional puisqu'elle doit permettre de mieux interconnecter les territoires par une liaison ferroviaire rapide entre Nantes et Rennes, mais aussi via le nouveau franchissement de la Loire aujourd'hui à l'étude.

**Nous, acteurs économiques des Pays de la Loire et de Bretagne, ne pouvons nous résoudre à voir ce dossier pris en otage par une minorité subversive, parfois violente, qui défie depuis plusieurs années l'autorité de l'Etat.**

De Zone d'Aménagement Différée (ZAD), **cet espace s'est transformé en zone de non-droit où le retour à l'ordre public devient impérieux.**

Ce projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique constitue **un marqueur de la capacité de notre pays à se doter d'équipements structurants.** Si demain Notre-Dame-des-Landes ne se fait pas, il sera démontré que la validation juridique d'un projet par les plus hautes institutions de notre pays vaut moins que la contestation de quelques-uns.

**Nous, acteurs économiques des Pays de la Loire et de Bretagne, en appelons au Président de la République pour que soit respectée la démocratie.**

Lors de la consultation du 26 juin 2016, consultation initiée par l'Etat, 500 000 citoyens de Loire-Atlantique ont voté à 55 % en faveur du transfert, rejetant ici l'hypothèse d'un réaménagement de Nantes-Atlantique. Selon un sondage IFOP paru le mois dernier, **74 % des Français estiment que le vote des habitants de Loire-Atlantique doit être respecté.** Quel signal enverrait-on à nos concitoyens en ne considérant pas leur vote ?

**Nous, acteurs économiques des Pays de la Loire et de Bretagne, en appelons désormais au courage politique afin de prendre la seule décision qui permettra d'accompagner le développement économique et l'emploi sur nos territoires.**

***Les organisations membres du Collectif des acteurs économiques bretons et ligériens pour la Croissance et l'Emploi :***

*MEDEF Bretagne, UIMM Bretagne, Fédération Régionale du Bâtiment, Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires, Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de Bretagne, Nutrinoë (nutrition animale), Prism'emploi (travail temporaire), Plasti-Ouest, Union des Industries Chimiques – Ouest-Atlantique, Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB), Union des Industries de Carrières, Matériaux de Construction et Minéraux Industriels de Bretagne, Fédération Régionale des Travaux Publics, Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Bretagne, Comité des Banques de Bretagne, Fédération Française de l'Assurance, Fédération des Entreprises d'Insertion de Bretagne, Fédération de la Formation Professionnelle de Bretagne, Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de la Cour d'appel de Rennes, Syndicat des Sociétés du Numérique, de l'Ingénierie, des Etudes et du Conseil, de la Formation Professionnelle et de l'Évènementiel, Fédération de l'Hospitalisation Privée de Bretagne, Fédération des Entreprises de Propreté de l'Ouest, Club des Trente, CCI Bretagne, CCI Pays de la Loire, CCI Nantes Saint-Nazaire, MEDEF Loire-Atlantique, MEDEF Pays de la Loire, CPME Loire-Atlantique et Pays de la Loire, UIMM Pays de la Loire, Fédération Régionale des Travaux Publics, Fédération Régionale des Transports Routiers, Fédération Régionale du Bâtiment, Union Nationale des Transporteurs de Granulat, Centre des Jeunes Dirigeants de Nantes-Atlantique, Club Immobilier Nantes-Atlantique, Association des Industriels Castelbriantais.*

---

**Contact presse :** Simon Janvier, T. 02 40 44 63 31, M. 07 72 29 68 21, [simon.janvier@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:simon.janvier@nantesstnazaire.cci.fr)



@CCINantesPresse

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - [www.NantesStNazaire.cci.fr](http://www.NantesStNazaire.cci.fr)